



## Procès-verbal du Conseil Municipal vendredi 16 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le 16 octobre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel FRANCOIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents votants : 22

Nombre de pouvoirs accordés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 22

**PRESENTS** : Monsieur Michel FRANCOIS, Monsieur Pierre BREMOND Madame Françoise DEBIN, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Damien AUBRION, Monsieur Patrick SITAUD, Madame Laetitia BOURSIER, Madame Valérie BRARD-TRIGO, Madame Cécile CARPENTIER, Madame Marie-Jo DELECROIX, Madame Virginie DOMINOT, Monsieur Aymeric DUVAL, Monsieur Didier FERJOUX, Monsieur Alain GALLOU-REMAUDIÈRE, Monsieur Jean-François GERMON, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Laurent POUPIN, Monsieur Jean-Claude RICHARD, Madame Christine ROYER, Madame Maryline SOLEILHAC, Madame Anne VERMOTE

Monsieur Aymeric DUVAL a été élu secrétaire de séance

### Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 septembre 2015
- Modification de la délibération relative à la composition des commissions
- Modification de la délibération relative à la désignation des conseillers délégués
- Modification de la délibération relative à la désignation des élus aux syndicats
- Transfert de la compétence aménagement numérique à la Communauté de Communes du Val Vert du Clain
- Création d'un Syndicat sur le bassin du Clain nord
- Règlement intérieur accueil de loisirs
- Tarifs accueil jeunes
- Demande de subventions pour travaux des réseaux d'assainissement du centre bourg
- Point sur l'Intercommunalité
- Questions diverses

### Propositions de rajouts à l'ordre du jour :

- Nouveaux statuts de l'ATD
- Demande de subventions pour l'achat d'une chaudière à l'école PEV
- Demande de subventions pour la pose de menuiseries dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments
- Demande de subvention au Conseil Départemental pour la pose de 3 abris bus
- Décision modificative Budget assainissement

Abstention	Contre	Pour
		22

### Ordre du jour

#### Délibération 1 / Election des membres des commissions communales

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-22,

Vu la délibération n° 05/28-03-2014 relative à l'élection des commissions communales,

Vu le décès de Madame Annie LEGRAND, Conseillère municipale déléguée à l'Agenda 21 le 20 août 2015,

Vu la nécessité de revoir la composition des commissions,

Considérant qu'une seule liste a été déposée,

Sur le rapport de Monsieur le MAIRE et sa proposition,

Après en avoir délibéré,

Décide de procéder à l'élection des membres des commissions municipales à la représentation proportionnelle

**-Commission Environnement et cadre de vie :**

Nombre de votants : 22

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 22

Sièges à pourvoir : 9

Ont obtenu :

Liste 1 : 22 voix

Proclame élus membres de la commission Environnement et cadre de vie suivante :

Françoise DEBIN

Damien AUBRION

Cécile CARPENTIER

Marie-jo DELECROIX

Alain GALLOU-REMAUDIÈRE

Dominique LUSSEAU

Jean-Claude RICHARD

Maryline SOLEILHAC

Christine ROYER

**-Commission Education et solidarités:**

Nombre de votants : 22

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 22

Sièges à pourvoir : 6

Ont obtenu :

Liste 1 : 22 voix

Proclame élus membres de la commission Education et solidarités :

Sophie SEGUIN

Virginie DOMINOT

Jean-François GERMON

Dominique LUSSEAU

Jean-Claude RICHARD

Christine ROYER

**-Commission Jeunesse, Animation, Vie Associative, Tourisme :**

Nombre de votants : 22

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 22

Sièges à pourvoir : 9

Ont obtenu :

Liste 1 : 22 voix

Proclame élus membres de la commission Jeunesse, Animation, Vie Associative, Tourisme :

Pierre BREMOND  
Laetitia BOURSIER  
Aymeric DUVAL  
Didier FERJOUX  
Jean-François GERMON  
Dominique LUSSEAU  
Jean-Claude RICHARD  
Maryline SOLEILHAC  
Anne VERMOTE

**Commission Développement économique, commerce et Artisanat :**

Nombre de votants : 22  
Bulletins blancs ou nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 22  
Sièges à pourvoir : 7  
Ont obtenu :  
Liste 1 : 22 voix  
Proclame élus membres de la commission Développement économique, commerce et Artisanat :

Damien AUBRION  
Aymeric DUVAL  
Valérie BRARD-TRIGO  
Françoise DEBIN  
Virginie DOMINOT  
Dominique LUSSEAU  
Patrick SITAUD

**Commission Citoyenneté, Information, Communication :**

Nombre de votants : 22  
Bulletins blancs ou nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 22  
Sièges à pourvoir : 6  
Ont obtenu :  
Liste 1 : 22 voix  
Proclame élus membres de la commission Citoyenneté, Information, Communication  
Patrick SITAUD  
Aymeric DUVAL  
Pierre BREMOND  
Laurent POUPIN  
Jean-Claude RICHARD  
Anne VERMOTE

**Commission Agenda 21 :**

Nombre de votants : 22  
Bulletins blancs ou nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 22  
Sièges à pourvoir : 7  
Ont obtenu :  
Liste 1 : 22 voix  
Proclame élus membres de la commission Agenda 21

Michel FRANCOIS  
Laetitia BOURSIER  
Françoise DEBIN  
Alain GALLOU-REMAUDIÈRE  
Christine ROYER  
Sophie SEGUIN

Maryline SOLEILHAC

### Commission Finances :

Nombre de votants : 22  
 Bulletins blancs ou nuls : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 22  
 Sièges à pourvoir : 8  
 Ont obtenu :  
 Liste 1 : 22 voix  
 Proclame élus membres de la commission Finances  
 Michel FRANCOIS  
 Damien AUBRION  
 Pierre BREMOND  
 Françoise DEBIN  
 Aymeric DUVAL  
 Sébastien PERE  
 Jean-Claude RICHARD  
 Sophie SEGUIN

### Commission Personnel :

Nombre de votants : 22  
 Bulletins blancs ou nuls : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 22  
 Sièges à pourvoir : 8  
 Ont obtenu :  
 Liste 1 : 22 voix  
 Proclame élus membres de la commission Personnel

Michel FRANCOIS  
 Valérie BRARD-TRIGO  
 Pierre BREMOND  
 Marie-Jo DELECROIX  
 Sébastien PERE  
 Jean-Claude RICHARD  
 Christine ROYER  
 Sophie SEGUIN

Abstention	Contre	Pour
		22

### Délibération 2/ Election des postes de conseillers délégués-Modification

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2121-18 qui permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et conseillers municipaux,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales qui permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations,

Vu la délibération créant 9 postes de conseillers municipaux délégués,

Vu la délibération n°7 du 22 mars 2014 relative à l'élection des conseillers délégués,

Vu le décès de Mme Annie LEGRAND, conseillère déléguée à l'Agenda 21 le 20 août 2015,

Vu le souhait de poursuivre la démarche Agenda 21, lancée avec succès et dynamisme par Mme Annie

LEGRAND et en sa mémoire,

Monsieur le Maire propose de nommer :

- Maryline Solheilac, conseillère déléguée Agenda 21
- Jean-François GERMON, conseiller délégué Vie associative

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces nominations.

Abstention	Contre	Pour
		22

### **Délibération 3/ Désignation des membres participants aux différents syndicats et instances représentatives ou partenariales**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-22,

Vu la délibération 15 du 28/03/2014 relative à la désignation des membres participants aux différents syndicats et instances représentatives ou partenariales,

Vu le décès de Mme Annie LEGRAND, conseillère municipale déléguée à l'Agenda 21,

Vu la nécessité de nommer un nouveau représentant au sein des syndicats ou instances représentatives auxquelles Mme Annie LEGRAND participait,

Considérant qu'une seule liste a été déposée,

Sur le rapport de Monsieur le MAIRE et sa proposition,

Après en avoir délibéré,

Décide de procéder à la désignation des membres suivants :

#### **APVM : ASSOC. PROTECTION VALORISATION MOULIERE (1 ELU TITULAIRE / 1 SUPPLEANT)**

*Alain GALLOU-REMAUDIERE- Christine ROYER*

#### **SMAC (AMENAGEMENT DU CLAIN) ET SIAP (AMENAGEMENT DE LA PALLU) – 2 ELUS**

*Alain GALLOU-REMAUDIERE-Christine ROYER*

Abstention	Contre	Pour
		22

### **Délibération 4/ Transfert de la compétence « Aménagement numérique » à la Communauté de Communes du Val Vert du Clain**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°85-2015 de la communauté de communes du Val Vert du Clain concernant la compétence Aménagement numérique et le transfert de cette dernière des communes au profit de la communauté de communes,

Vu les articles L5214-16 et L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les compétences et le transfert des compétences à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale,

Vu la nécessité pour le conseil municipal de se prononcer sur ce transfert de compétences,

Sur le rapport de Monsieur le MAIRE et sa proposition,

Après en avoir délibéré,

Autorise le transfert de la compétence « Aménagement numérique » à la Communauté de Communes du Val Vert du Clain et accepte de verser un fonds de concours relatif à l'exercice de cette compétence

**Délibération 5/ Création d'un nouveau syndicat sur le bassin du Clain Nord**

Abstention	Contre	Pour
		22

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 29 juin 2015 du SIAP demandant la fusion avec le Syndicat mixte pour l'Aménagement du Clain, le Syndicat Intercommunal d'études, d'entretien et de gestion des bassins versants de l'auxance et de la Vendelogne, le syndicat d'aménagement de la vallée de la Boivre et le Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la Vallée de la Miosson,

Vu l'article L5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales énonçant la nécessité d'établir un arrêté de projet de périmètre et des statuts, qui conviennent d'être approuvés par l'ensemble des communes et syndicats concernés dans un délai de 3 mois

Vu la nécessité pour le conseil municipal de se prononcer sur ce projet de périmètre et sus ses nouveaux statuts,

Sur le rapport de Monsieur le MAIRE,

Après en avoir délibéré,

Accepte le projet de périmètre et les statuts de ce nouveau syndicat sur le bassin du Clain Nord.

Abstention	Contre	Pour
		22

**Délibération n°06/16-10-2015 : Désignation des délégués siégeant au syndicat du Clain aval**

Le Conseil municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5212-1, L. 5212-6 et L. 5212-27 ;

Vu les dispositions du Code de l'environnement et notamment son article L. 211-7;

Vu les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu les dispositions de la loi n° 2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 ;

Vu les dispositions de la loi n° 2010-1563 de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 ;

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ;

Considérant que l'évolution des compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations rend nécessaire une réorganisation des communes afin d'assurer une meilleure gestion de leur nouvelle compétence.

Considérant par ailleurs que la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) doit conduire à terme à la fusion du Syndicat mixte pour l'aménagement du Clain (SMAC) avec les 4 syndicats suivants :

- Syndicat intercommunal d'études, d'entretien et de gestion des bassins versants de l'Auxance et de la Vendelogne ;
- Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la Vallée du Miosson ;
- Syndicat d'aménagement de la vallée de la Boivre ;
- Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Pallu.

Considérant que dans le cadre de cette fusion et afin d'assurer une représentativité de ses membres conformément aux dispositions de l'article 6 des nouveaux statuts de ce syndicat, il doit être procédé à la désignation de délégués siégeant au sein du Comité syndical.

Le conseil Municipal, décide, à l'unanimité

**Article 1er** : la désignation de Monsieur Alain GALLOU-REMAUDIERE et Madame Christine ROYER en tant que représentants de la Commune de DISSAY au sein du syndicat du Clain Aval;

**Article 2** : que cette désignation sera effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, date d'entrée en vigueur des statuts du syndicat susnommé.

**Article 3**: La présente délibération sera notifiée aux différents membres du Syndicat.

Abstention	Contre	Pour
		22

### **Délibération 7/ Règlement intérieur centre de loisirs de Puygremier**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la reprise en régie du centre de loisirs de Puygremier,

Vu la nécessité d'établir un règlement intérieur régissant le fonctionnement de ce dernier,

Sur le rapport de Monsieur le MAIRE,

Après en avoir délibéré,

Valide le règlement intérieur tel que présenté et annexé à la présente délibération.

Abstention	Contre	Pour
		22

### **Délibération 8/ Tarifs accueil jeunes**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°11 du 03 juillet 2015 relative aux tarifs de l'accueil jeunes et plus particulièrement aux frais d'adhésions,

**Vu la nécessité de mettre en place une politique tarifaire en fonction des activités et par quotient familial,**

Sur proposition de Monsieur le MAIRE,

Après en avoir délibéré,

Valide les tarifs suivants :

-50% du tarif de l'activité payante facturée aux familles appartenant au QF 1 et QF 2

-tarif de l'activité payante facturée aux familles appartenant au QF 3 et QF 4

Abstention	Contre	Pour
		22

**Délibération 9/ Demande de subventions pour travaux des réseaux d'assainissement du centre Bourg**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu le vote du budget primitif 2015,  
 Vu les travaux des réseaux d'assainissement du centre bourg programmé cette année,  
 Vu la convention signée avec Eaux de Vienne-Siveer concernant une assistance à Maitrise d'ouvrage sur ce projet,  
 Vu la possibilité de demander des subventions aux différents partenaires financiers (Agence de l'eau, Conseil Départemental),  
 Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur cette demande,  
 Monsieur le Maire indique un plan de financement pour cette opération et demande au Conseil son accord pour demander les subventions afférentes.

Abstention	Contre	Pour
		22

**Proposition de rajouts à l'ordre du jour :**

**Délibération 10/ Nouveaux statuts de l'ATD**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 9 mars 2015 de l'Agence Technique Départementale demandant une modification de ses statuts,

Vu la délibération de la commission du 04 juin 2015 du Conseil Départemental de la Vienne,

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne la possibilité de créer un Etablissement Public entre le Département, les Communes et les EPCI,

Vu la nécessité pour le conseil municipal de se prononcer sur la modification des statuts de l'ATD,

Sur le rapport de Monsieur le MAIRE,

Après en avoir délibéré,

Adopte les nouveaux statuts de l'Agence Technique Départementale tels que proposés.

Abstention	Contre	Pour
		22

**Délibération 11/ Demande de subventions pour l'achat d'une chaudière à l'école PEV**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du budget primitif 2015,

Vu la nécessité de changer la chaudière de l'école Paul Emile Victor,

Vu les devis présentés,

Vu la possibilité de demander des subventions aux différents partenaires financiers (Conseil Régional, Conseil Départemental),

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur cette demande,

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant pour cette opération et demande au Conseil son accord pour demander les subventions afférentes.

	Subvention sollicitée	Taux	MONTANT HT
Région FRIL	X	30%	10113.58



Conseil Départemental PADC	X	20%	6742.38
Fonds propres	X	50%	16855.96
<b>TOTAL HT</b>			33711.92

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à demander ces subventions.

Abstention	Contre	Pour
		22

**Délibération 12 / Demande de subventions pour la pose de menuiseries dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du budget primitif 2015,

Vu l'audit énergétique réalisé en 2010 par l'entreprise DELTAWATT,

Vu la nécessité de changer des menuiseries dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments

Vu les devis présentés,

Vu la possibilité de demander des subventions aux différents partenaires financiers (Conseil Régional, Conseil Départemental),

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur cette demande,

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant pour cette opération et demande au Conseil son accord pour demander les subventions afférentes.

Menuiseries de l'école Paul-Emile Victor :

	Subvention sollicitée ou acquise	Taux	MONTANT HT
Région FRIL	X	30%	7838.54
Conseil Départemental PADC	X	20%	5225.70
Fonds propres	X	50%	13064.24
<b>TOTAL HT</b>			26 128.48

Abstention	Contre	Pour
		22

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à demander ces subventions.

**Délibération 13/ Demande de subvention au Conseil Départemental pour la pose de 3 abribus**

Monsieur Le Maire mentionne que la commune prévoit chaque année le remplacement de 3 abribus.

Dans le cadre du programme d'aide au développement des communes, le Conseil Départemental peut octroyer une subvention de 500 € par abris bus, dans la limite de 3 abribus par commune.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant pour cette opération et demande au Conseil son accord pour demander la subvention afférente.

	Subvention sollicitée ou acquise	MONTANT HT
Conseil Départemental PADC	X	1500.00
Fonds propres	X	6462.90
<b>TOTAL HT</b>		7962.90

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à demander ces subventions.

Abstention	Contre	Pour
		22

\*\*\*\*\*

### Point sur l'Intercommunalité

Suite à la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 12 octobre dernier, Monsieur le Maire indique que Mme la Préfète a présenté son projet de schéma départemental qui prévoit notamment l'extension du périmètre de la Communauté d'agglomération de Poitiers à 4 autres communautés de communes dont l'actuelle Communauté de Communes du Val Vert du Clain. Un dossier est distribué en séance à l'ensemble des conseillers municipaux comprenant le projet de SDCI, un courrier émanant du Président de Grand Poitiers proposant une étude d'impact, la note de questionnements adressé par la commune aux services de Grand Poitiers sur les conséquences éventuelles d'une intégration quant à la fiscalité, aux compétences, à la gouvernance etc. ainsi que les premières réponses reçues ce jour.

Monsieur le Maire revient sur la démarche et le processus, rappelant la délibération communautaire du 11 septembre 2015. Il mentionne avoir demandé, lors du conseil communautaire du 11 septembre, une étude portant sur les enjeux et les conséquences d'un rattachement de la CCVVC à la Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers, étude qui a été refusée au motif qu'elle traduirait la volonté de se rattacher à Grand Poitiers.

Après un échange sur le sujet au sein de l'équipe municipale, Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion publique le 30 octobre 2015 à 19 h à la salle polyvalente afin d'informer la population disséenne sur cette question. Le mois de novembre sera mis à profit pour étudier le plus objectivement possible et avec pragmatisme toutes les informations recueillies auprès des services de Grand Poitiers et du Val Vert. Comme le demande la loi, le conseil municipal rendra un avis dans les deux mois, à l'occasion du conseil municipal du vendredi 11 décembre 2015.

### Questions Diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'une offre pour le logement de la Mothe s'élevant à 65 000 €. Il rappelle l'avis des domaines rendus à 74 000 € avec une marge de + ou - 10 %.

Après discussion, le conseil municipal rend un avis favorable autorisant le maire à procéder à la vente de ce logement au prix de 65 000 €.

Madame Virginie DOMINOT demande si le Conseil Départemental a été prévenu du retard des transports scolaires le matin, les enfants rentrant en classe à 9h10 et les enseignants étant mécontents. Monsieur le Maire répond que le conseil départemental a été contacté à ce sujet, néanmoins un courrier sera envoyé à ce dernier rapidement.

Madame Virginie DOMINOT demande s'il est prévu de mettre en place une signalétique sur le pont suite à l'aménagement de la piste cyclable.

Monsieur le Maire indique avoir reçu le devis ce jour, et mentionne que les travaux seront faits prochainement.

Madame Christine ROYER demande où en est la situation concernant le stationnement gênant de l'autocar à la gare. Monsieur le Maire indique que l'entreprise, employeur du conducteur, a été contactée, cette dernière devant prendre les dispositions nécessaires auprès de son salarié. A ce jour, la situation n'ayant pas évolué, la gendarmerie a été saisie de cette question.

Monsieur Jean-Claude RICHARD demande s'il serait possible de faire intervenir les services techniques pour enlever les déchets à côté de l'entreprise COP 86-87. Monsieur le Maire répond favorablement.

Monsieur Jean-Claude RICHARD demande également s'il est possible d'enlever la signalisation de la plaque Automax à

Nouzières et souhaite savoir si la commune peut faire quelque chose concernant le panneau publicitaire « couché » devant l'ancien magasin ATLAS.

Monsieur le Maire indique qu'un courrier sera fait au propriétaire, le panneau étant sur une parcelle privée.

Monsieur Sébastien PERE demande si des travaux de voirie sont envisagés rue des Garennes vu le mauvais état de la route.

Madame Françoise DEBIN répond qu'il est prévu de reprendre cette année une partie des accotements.

Monsieur Laurent POUPIN demande si sa requête a été prise en compte concernant les travaux rue de Fortpuy et rue de la Mothe. Monsieur le Maire répond que son mail a été adressé au service technique il y a 3 jours et qu'il faut laisser le temps au service de planifier ces interventions mais qu'elles seront prises en compte.

#### Informations du maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de vente du château de DISSAY. Il a rencontré le porteur de projet, déjà hôtelier en Normandie, qui souhaite installer au château de Dissay un hôtel-restaurant de prestige, 4 à 5 étoiles, avec prestations de Spa, Jacuzzi, séminaires, etc. Ce projet est suspendu à l'obtention du permis de construire. Un cabinet d'études travaille déjà sur le projet pour une ouverture prévue en 2017. Le projet prévoit la création de 20 à 30 emplois.

Monsieur le Maire indique que le porteur de projet est favorable à des partenariats avec la commune ainsi qu'avec les écoles.

La séance est levée à 01h00.